



APFUCC

Congrès 2016, University of Calgary
Calgary, samedi 28 – mardi 31 mai 2016

Atelier 4. De la normativité à la déviance : la transgression des normes sexuelles dans les littératures post-1980

En analysant la réglementation de la sexualité par l'entremise de discours judiciaires et médicaux, Michel Foucault déclare dans *Histoire de la sexualité* que « le sexe, ça ne se juge pas seulement, ça s'administre » (35). En s'interrogeant sur les discours « utiles » et « publics » qui régissent la sexualité, il explique que c'est à travers le prisme de ces discours que les pratiques sexuelles se voient normalisées. Ainsi Foucault décrit le lien important entre le pouvoir, le savoir et la sexualité, et nous invite à reconsidérer l'effet de résistance produit par les discours normalisants, soit le discours en retour. Dans les années 1990, Judith Butler dénonce, quant à elle, l'hétéronormativité et réfléchit sur le pouvoir des mots et des actes. Elle signale également que certains discours peuvent subvertir ou déstabiliser les illusions fondatrices de l'identité sexuelle afin de dénaturer les normes. La théorie queer qui surgit dans les années 1980 renforce la dimension politique des pratiques sexuelles non-normatives. Dans *No Future: Queer Theory and the Death Drive* (2004), Lee Edelman résume cette utilité politique de la sexualité queer : « the queer must insist on disturbing, on queering, social organization » (17). Depuis les écrits fondateurs de Michel Foucault, toute une branche de la théorie critique (le féminisme, les gender studies, la théorie queer) se penchent sur le rapport entre notre façon de *dire*, de *concevoir*, et de *dépasser* la sexualité.

Si la rencontre entre le sujet et le pouvoir peut donner lieu à la création, il nous est maintenant indispensable d'évaluer l'appel de Foucault, en 1982, à « la création de nouvelles formes de vie, de rapports, d'amitiés, dans la société, l'art, la culture, de nouvelles formes qui s'instaureront à travers nos choix sexuels, éthiques et politiques » (*Dits et écrits* t. IV, 736). Les textes littéraires quant à eux offrent des moyens de configurer la sexualité de différentes façons : que ce soit par rapport à l'orientation sexuelle ou aux pratiques sexuelles, nous avons maintenant affaire à une diversité textuelle qui nous fait repenser l'idée même de « l'identité sexuelle ». Des *Nuits fauves* de Cyril Collard (1989) à *Pornocratie* de Catherine Breillat (2001), en passant par *Dans ma chambre* de Guillaume Dustan (1996), force est de constater que la sexualité et la remise en question de ses fondements alimentent tout un pan de la production littéraire des derniers trente ans.

Doit-on se restreindre à des présupposés lorsque l'on parle de la sexualité ? Doit-on l'administrer ou condamner certaines pratiques ? Est-ce que la mise en fiction de pratiques sexuelles transgressives constitue un acte de subversion ? Cet atelier invite des communications qui discutent non seulement la prohibition et la réglementation du sexe, mais également ses transgressions et ses subversions représentées dans les littératures de langue française post-1980. Nous désirons inviter les participants à réfléchir aux moyens mis en place dans la littérature afin de dépasser les normes sexuelles. Les axes suivants pourront être explorés :

- Déviations sexuelles : sadomasochisme, fétichisme, voyeurisme, échangisme
- Homosexualités masculine et féminine, transsexualisme
- La transgression vestimentaire : le travestissement, le drag, les vêtements fétiches
- Le plaisir individuel : pornographie et masturbation
- Prostitution : la liberté de choisir et les discours critiques
- Les rapports entre la sexualité, le pouvoir et le savoir

- Représentations littéraires du sexe : érotiques ou pornographiques ?
- Les approches queers
- Le féminisme et la domination masculine
- Le plaisir qui compte : lieux ou espaces littéraires de la sexualité

Responsables de l'atelier :

Christina Brassard – christina.brassard@mail.utoronto.ca

Brandon Carroll – brandon.carroll@mail.utoronto.ca

University of Toronto

Date limite pour l'envoi des propositions : le 15 décembre 2015